

COMMENT AIDER MON FILS ?

Par Profil supprimé Postée le 08/04/2018 12:13

Bonjour,

mon fils, âgé de 23 ans, est alcoolique. De nature violente, lorsqu'il est sous l'emprise de l'alcool sa violence est exponentielle et il agresse toute personne sur son passage. Il nous a déjà violenté, tant physiquement que verbalement son père et moi et ses crises sont de plus en plus difficiles à calmer.

Nous avons tout essayé : dialogue, menaces, signalement aux forces de l'ordre, personne ne nous est venu en aide au motif "qu'on ne peut pas aider quelqu'un contre sa volonté". Nous l'avons même fait hospitaliser d'office en HP, mais au bout de trois jours, il est ressorti, sans aucun traitement. Il est dans le déni total.

Aujourd'hui, il perd son emploi à cause de son alcoolisme car son employeur, à juste titre, ne supporte plus ses absences répétées et la violence dont il fait montre, étant incapable de présenter des excuses quant à ses agissements. Il pense que c'est son employeur qui n'est pas "compréhensif" ne veut faire que ce qu'il veut quand il veut, refusant toute autorité.

Il vit chez nous, bien qu'il ait un appartement, mais il n'y a aucun dialogue avec nous, au contraire, il nous maltraite et somme même de "dégager" lorsqu'on tente de le raisonner.

Il a par deux fois failli étrangler son père.

Nous ne savons plus que faire et vers qui nous tourner pour qu'il soit pris en charge afin d'être soigné.

Il présente également des symptômes dépressifs car peut passer, après une "cuite" (pardonnez moi l'expression) plus de 48h enfermé dans sa chambre dans le noir, sans en sortir du tout.

Mise en ligne le 09/04/2018

Bonjour,

Vous nous décrivez une situation très difficile où votre mari et vous êtes confrontés aux consommations d'alcool de votre fils de 23 ans qui engendrent un comportement violent chez ce dernier et des conséquences au niveau de son emploi.

Vous nous expliquez que vous avez tenté de mettre en place des solutions qui s'avèrent pour le moment inefficaces vis à vis de son attitude de déni.

Si en effet la loi ne permet pas de contraindre quelqu'un à se soigner contre son grès d'une addiction, il nous paraît très important que vous vous protégiez de ses passages à l'acte violents d'autant que votre fils a son propre domicile.

Ainsi vous avez eu raison de passer par une Hospitalisation d'Office pour vous protéger (et le protéger) de violences, même si cette hospitalisation n'avait pas pour vocation de soigner sa dépendance.

Face à cette situation extrêmement compliquée il est essentiel que vous soyez soutenue et conseillée régulièrement dans ce que vous vivez.

En effet, les consommateurs d'alcool réguliers et excessifs sont en général des gens qui souffrent et qui font souffrir leur entourage.

Il existe des équipes de professionnels spécialisés dans les problèmes de dépendance à l'alcool dont l'une des missions est d'aider et de soutenir l'entourage de consommateurs d'alcool.

Ils peuvent vous conseiller sur l'attitude à adopter vis à vis de votre fils et sur les éventuelles démarches à entreprendre. En fonction de l'évolution de la situation, ils vous aideront à envisager les différentes pistes possibles. Nous pouvons imaginer que vous devez être épuisée de cette situation et fragilisée face à cette violence.

Vous pouvez ainsi vous orienter vers un Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA), vous serez accueillie dans un cadre non jugeant, confidentiel et gratuit par une équipe pluridisciplinaire composée notamment de médecins, psychologues et éducateurs tous spécialisés en addictologie.

Nous vous mettons en fin de message un lien pour faire une recherche de CSAPA à proximité de chez vous. Il existe également dans plusieurs départements et villes de France des "Points Ecoute Parents" qui peuvent également vous recevoir en entretien afin de faire le point sur cette situation très anxiogène.

Pour une orientation plus précise, vous aider dans le choix d'un centre ou pour échanger davantage, nous vous invitons à contacter nos écoutes.

N'hésitez pas à nous joindre, nous sommes disponibles tous les jours par téléphone au 0 980 980 930 de 8h à 2h du matin, également par tchat via notre site Alcool Info Service de 14h à Minuit.

Avec tous nos encouragements,

Bien cordialement.

En savoir plus :

- Adresses utiles du site Alcool info service

Autres liens :

- Comment me faire aider ?